

*des Princes &c.* Octobre 1722. 255

Cour au mois d'Avril de l'année 1723., de même que celui des Gallions pour *Terre-Ferme*. Ce qui ne surprend pas peu les Interessez, qui voyent par là leurs esperances bien reculées. Il ne paroît plus aucun Corsaire de *Barbarie* dans ces Mers, depuis la jonction des Escadres d'*Espagne* & d'*Hollande*, ce qui fait croire qu'ils se sont retirez chez eux pour éviter leur rencontre; cependant on assure qu'ils n'ont jamais tant fait de prises que cette année, principalement ceux de *Salé* & de *Tripoli*.

VII. *Barbarie*. Quoique le Roi de *Maroc* ait fait assurer les Consuls des Nations étrangères, qui sont à *Tetuan*, qu'il ne regne dans ses Etats aucune maladie contagieuse, la défense du Commerce avec la *Barbarie* subsiste toujours. Les Negocians de *Gibraltar*, auxquels elle porte un notable préjudice, ont présenté une Requête au Commandant de cette Ville, pour la faire lever: cet Officier en a écrit à *Londres* & à la Cour de *Madrid*, d'où il attend de nouveaux ordres, avant de leur accorder leur demande.

VIII. *Portugal*. Le 28. Juillet la Flotte de *Fernambuc* entra dans le *Tage*, consistante en un Vaisseau de Guerre, deux Flutes chargées de Bois de Brezil pour le compte du Roi, & 13. Bâtimens Marchands pour celui des particuliers, dont quatre sont de la *Baye de Tous les Saints* & de *Paraba*. Leur charge est de deux millions de Cruzades, tant en espèces qu'en poudre d'or, 600. Caisses de Sucre, 100000. demis Cuirs, & 4000. Rouleaux de Tabac. Les 8. Vaisseaux de cette Flotte destinez pour *O-Porto*, y sont aussi heureusement entrez très-richement chargez.

IX. Il se tint le 13. Août un Conseil à *Lisbonne*, dans lequel il fut resolu de faire défense